



PREFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

## COMMUNIQUE DE LA PREFECTURE

Dans le cadre du plan de rattrapage des investissements publics outre-mer, l'Etat contribuera en 2013 au financement des projets suivants portés par les collectivités locales de l'archipel :

- Au bénéfice du Conseil territorial, 50 000 € pour les études relatives à la réalisation de terre-pleins et du quai de la future gare maritime (soit 50% du coût de cette opération).
- Au bénéfice de la Mairie de Saint-Pierre, 1 M € pour le projet relatif aux travaux d'eau et d'assainissement, ainsi que 213 000 € pour la réfection de la toiture de l'école de « l'île aux enfants ».
- Au bénéfice de la Mairie de Miquelon, 450 000 € pour la première tranche des travaux de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de l'agglomération de Miquelon ; l'Etat contribuera également au financement des tranches suivantes.

Parmi les critères des choix effectués par le ministre, figurait notamment la capacité des collectivités à réaliser **en 2013** les travaux subventionnés.

Au total, avec le financement complémentaire de 550 000 € pour les travaux du bâtiment Paul Bert de la CISPM, l'Etat injecte, en 2013, 2 263 000 € dans l'économie locale en complément de ses investissements annuels. D'autres financements exceptionnels interviendront en 2014 et 2015, en fonction des moyens alloués en loi de finances, ainsi que de la capacité des collectivités à dégager les financements complémentaires, et des entreprises à réaliser **dans l'année** les projets soutenus.

Dans une période budgétaire très contrainte, ces nouvelles dotations, qui représentent plus de 10% de la commande publique réalisée en moyenne chaque année, témoignent clairement de la volonté de l'Etat de soutenir l'économie de l'archipel.

\*\*\*\*\*

Fait à Saint-Pierre, le jeudi 13 juin 2013

Le Préfet